L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 28 JUILLET 1856.

Imprimé et publié par
C. F. WEISSE & Co.,
EDITEURS PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 28 JUILLET.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à [illegible] les abonnements à la semaine, à raison de [illegible] cents pour les six numéros. Il se [illegible] tous les jours dans nos bureaux des [illegible] qui désirent s'abonner pour un [illegible] de leur, nous comme en leur ouvrant [illegible] particulier pour une aussi courte [illegible] nous surchargerions sans profit la [illegible] nous avons résolu de tout conserver [illegible] à nos porteurs à nous remettre [illegible] à ces derniers que les [illegible] devront payer le montant [illegible] hebdomadaire.

SECOURS AUX INONDÉS.

Une liste de souscription est ouverte au bureau de l'Abeille pour venir au secours des victimes de l'inondation en France.

Ecoles Publiques.

[illegible] des quatre directions et [illegible] se séparent dans le corps des [illegible] appellent tous les ans l'attention [illegible] sur les écoles de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] l'instruction gratuite ne [illegible] complètement à la noble [illegible] pensée qui a présidé [illegible] l'entretien des écoles [illegible] enseignement, si l'on excepte [illegible] supérieures dites High [illegible] borné.

[illegible] diminuer les [illegible] écoles. [illegible] soin de trancher [illegible] un seul homme in[illegible] les obstacles seraient [illegible] malheureusement [illegible] d'agir avec au[illegible] de décision qu'un seul [illegible]

[illegible] ne sont que des sal[illegible] les moutards [illegible] le repos [illegible] obtiennent par cet [illegible] heures de tran[illegible] peu que leurs en[illegible] chose qu'on appren[illegible] qu'ils auront [illegible] sérieusement à [illegible] c'est pour [illegible] de paix.

[illegible] pas été établies, que [illegible] recevoir des nourris[illegible] à six ou sept ans [illegible] banc depuis 8 [illegible] 2 ou 3 heures de [illegible] ensuite chez [illegible] abécédaires qu'on [illegible] crayons et des ardoi[illegible] coupent les tables [illegible] bout de deux [illegible] à apprendre à lire.

[illegible]

[illegible] bien présent, de signaler [illegible] dans le [illegible] membres de la [illegible] panique par [illegible] souvent à la [illegible] membres assaillis eux [illegible] solliciteurs. Je [illegible] choisir les [illegible] c'était pour nos pro-

[illegible] enfants. Hé bien, M. le président, pour attirer et retenir aux écoles publiques des professeurs vraiment dignes et capables, deux conditions me paraissent indispensables: 1o. les rétribuer libéralement; 2o. étendre le terme de leur professorat. Une rétribution libérale me semble juste et légitime, car de toutes les professions il n'en est pas de plus ardue, de plus pénible, de plus exigeante. Juvénal nous dit que lorsque Jupiter voulait se venger d'un homme, il le faisait maître d'école. En outre, il n'est pas de profession dont le but soit plus important, plus élevé. Or, quelle garantie de stabilité est offerte au professorat? Qu'un professeur vraiment digne soit élu aujourd'hui, quelle assurance a-t-il de n'être pas déplacé l'année suivante, précisément lorsqu'il aura acquis l'avantage si précieux de la pratique? Pourra-t-il livrer librement son esprit aux études qui concernent sa profession, lui qui vit dans la perplexité et dans la perspective de se voir peut-être injustement destituer, après le court laps d'une année? Devrait-il être astreint annuellement à ces sollicitations si douloureuses, si délicates, pour un homme qui sent, et si peu en harmonie avec le caractère de sa profession? Pour remédier à ce mal, il faut remonter à sa source. Les directeurs n'étant élus que pour un an, ne peuvent espérer que leur choix, quelque bon qu'il puisse être, soit toujours respecté par leurs successeurs. A la fin de chaque année scholaire l'on assiste à une véritable lutte entre les postulants, les uns pour rester en place, les autres pour y entrer. Chaque candidat recourt aux moyens qu'il croit propres à assurer son triomphe. Il est bien difficile qu'au milieu de ce tourbillon de passions et d'intérêts divers que l'équité ne soit pas quelquefois blessée au préjudice des écoles. Si nous voulons voir disparaître ce vice, demandons à la législature qu'elle prolonge la durée du mandat des directeurs à six ans; que, ce corps, à l'instar du sénat, soit divisé en trois classes. Les siéges des directeurs de la première classe seront vacants au bout de deux ans, ceux de la deuxième classe au bout de quatre ans et ceux de la troisième au bout de six ans.

De cette façon, M. le président, nous aurons tous les élémens de succès, l'esprit de conservation joint à l'esprit de progrès dans une juste mesure, la succession sans secousse de l'idée jeune et vigoureuse à l'idée fatiguée qui menace de passer à l'état de routine, enfin la stabilité sans l'immobilité. Pour ce qui concerne les professeurs, ils seraient élus sans définition de terme. Pour obvier au danger des mauvais choix qui pourraient avoir lieu, en dépit de toutes les précautions, il y aurait un comité permanent qui, conjointement avec le surintendant, serait chargé de faire deux, trois, quatre fois ou plus par an un rapport où l'on signalerait à la direction les changements qu'il conviendrait de faire dans le personnel des professeurs.

Je n'ai pas eu assez de loisir, monsieur, pour développer plus longuement ces considérations. Du reste, l'intelligence, le zèle et le patriotisme des membres qui composent la direction, me sont un sûr garant que ce qu'elles peuvent contenir de suggestions bonnes et praticables, sera facilement saisi. Grace à ces modifications, nous aurions dans la direction, unité et continuité de plan avec un jour suffisamment ouvert aux nouvelles impulsions; nous aurions, en même temps, un sorte de tradition professionnelle, qui donnerait aux études la solidité et l'unité qui ne peuvent exister en dehors de ce système. Je termine ces considérations, trop courtes pour l'importance du sujet, en présentant la résolution suivante:

Qu'il soit nommé un comité spécial pour étudier la question in extenso et en faire à la direction un rapport complet.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Washington, 26 juillet.—Il ne s'est rien fait d'important à la Chambre.

Il règne une grande effervescence dans la population irlandaise, au sujet de l'acquittement de Herbert. Celui-ci a quitté la ville ce matin.

Deux membres du barreau ont dû fournir un cautionnement pour répondre qu'ils ne se battront pas en duel. La difficulté était survenue à la suite de ce qui s'était passé pendant le jugement.

Marché de New-York.

26 juillet.—Le coton est ferme, et il s'est vendu aujourd'hui 800 balles. La farine se maintient; celle du Sud, bonne marque, vaut $7 80 @ 8; le blé est ferme, quanté du Sud $1 53 @ $1 62½, le maïs, le riz, la résine, etc., n'ont pas éprouvé de changement.

NICARAGUA.

On sait déjà que Walker a été élu président du Nicaragua. Le dernier steamer nous a apporté la nouvelle et les détails de son inauguration. La cérémonie paraît avoir été très imposante.

Voici comment les voix se sont divisées à l'élection présidentielle: Walker, 15,835; Ferrer, 4,447; Rivas, 867; Salazar, 2,087. La plus entière liberté a été laissée aux électeurs. Tous les indiens sans exception, ont voté pour Walker, qu'ils considèrent comme l'homme de la providence. Plusieurs Américains, désireux de donner à Fermin Ferrer un témoignage d'estime et d'admiration, ont voté pour lui.

Le pouvoir est maintenant de fait et de droit aux mains de Walker, et il le conservera pendant deux ans.

ACQUITTEMENT DE HERBERT. — Une dépêche de Washington nous apprend qu'un verdict d'acquittement a été rendu en faveur de M. Herbert, représentant de la Californie. Il était, on se le rappelle, accusé de meurtre, ayant tué dans une rixe un garçon de l'hôtel Willard. Les témoins ont tous déclaré que Herbert n'avait fait qu'user du droit de défense. Le juri a rendu son verdict après quarante-cinq minutes de délibération.

BRAZOS ST-YAGO.—Le navire à vapeur Nautilus est arrivé hier de Brazos St-Yago, par la voie de Galveston, avec $134,709 en espèces et une balle de coton de la nouvelle récolte, consignée à MM. Jennings & Laughland, ainsi que 150 chevaux et mulets, et 96 bœufs.

EL CENTINELA. — Le premier numéro du journal espagnol qui se publie sous ce titre a paru hier. Il renferme des matières variées et intéressantes. Nous formons des vœux sincères pour le succès de l'entreprise de nos confrères et nous aimons à croire que le concours éclairé de la population espagnole de la Nouvelle-Orléans ne leur fera pas défaut.

GEORGIE. — Les journaux de la Georgie semblent croire que Fillmore triomphera dans cet Etat. Voici ce que nous lisons dans le Chronicle d'Augusta:

Tout tend à nous convaincre que Fillmore emportera la Georgie à une très forte majorité, si ses amis font leur devoir. L'enthousiasme que soulève partout son nom serait seul une garantie de succès, mais nous avons d'autres preuves de sa popularité croissante. Des hommes qui n'ont jamais voulu appartenir aux organisations politiques du jour, déclarent de toutes parts que leur confiance lui est acquise. Les jeunes gens, impatients d'entrer en lice, sont fiers de le soutenir. Tous ceux qui voient en M. Fillmore le représentant de la nationalité américaine et qui se rappellent avec reconnaissance le patriotisme et la haute raison dont il a fait preuve pendant son administration, sont heureux de voir tant de nouvelles recrues se ranger sous la bannière de l'ex-président. L'impopularité personnelle de M. Buchanan, sa froideur, ses hésitations et sa faiblesse sont aussi des causes qui fortifient la candidature de M. Fillmore dans le Sud. Entre un patriote et un politique, comment peut-on balancer?

COLLEGE DE ST-VINCENT.— La distribution des prix au collège de St-Vincent, situé au Cap Girardeau, Missouri, a eu lieu le 26 juin.

Voici la liste des jeunes Louisianais qui ont obtenu des prix:

R. Jardal, A. Nézat, T. Skiffington, E. Déjean, G. Letellier, A. Roy, E. Layssard, H. Clark, J. A. Blanchard, P. Guidry, Just Leveque, Samuel Leveque, N. Breaux, C. Lagroue, O. Broussard, A. Albagnac, P. Baillio, B. Guidry, T. N. Powell, E. Farrell, R. P. Despallier, J. Roy, J. Massicot, P. Alleman, N. Martinez, J. R. Blanchard, C. Meehan, D. Foret, J. W. Johns, J. Déjean, V. Blanchard, S. Fortier, A. Gauthreaux, N. Blanchard, L. Huggins, A. Dupuis, B. P. Despahers, Fred. W. Atchison, E. Smith, J. Paloc, Jas. Seguin.

Le degré de bachelier ès-lettres a été conféré à John Jos. Meylor, de la Nlle-Orléans, et à L. Leveque, d'Ouest-Baton-Rouge.

AUX ÉTRANGERS.—Les Allemands, les Français et les Espagnols, marchands ou ouvriers, en un mot, tous ceux qui sont venus dans ce pays pour faire fortune, et qui ne le peuvent, faute de pouvoir entendre et parler la langue nationale, (l'anglais,) doivent s'adresser cette semaine à l'établissement du Prof. Brette, 12, rue St. Charles.

Par sa méthode pratique, tout élève un peu intelligent peut s'exprimer facilement en anglais après quelques semaines.

LES ETATS-UNIS EN EUROPE.

Nous lisons dans la dernière lettre de M. Gaillardet:

"Je vous disais, dans ma dernière lettre, que la dépêche adressée par M. Marcy au gouvernement anglais sur la question de l'Amérique Centrale avait opéré, dans l'opinion publique de l'Europe, une certaine réaction en faveur de l'Union américaine. Cette tendance sympathique a été, un moment, suspendue et comme refoulée par la prétendue histoire de ce farouche attaché à la légation de Washington qui avait voulu, disait-on, se présenter devant la reine Victoria en pantalon à carreaux, redingote, gilet jaune et cravate noire. Mais on a su bientôt que cette histoire était du roman pour les trois quarts, et elle a appris, une fois de plus, à se méfier des exagérations de la presse britannique. Il n'y a eu qu'une personne qui a fait preuve de bon sens dans ce grotesque incident; c'est la reine, s'il est vrai qu'elle ait dit à son maître des cérémonies par trop cérémonieux: "Présentez-moi ce gentleman américain, quelque soit le costume qu'il porte," et qu'elle ait fait prier, le lendemain, M. Dallas, de lui ramener son compatriote écondult à tort ou à raison. Louis XVI montra jadis le même bon sens à l'égard de Franklin. Cet ambassadeur des Etats-Unis à la cour de France, devant se rendre à Versailles, attendait une perruque neuve qu'il avait commandée à la mode du temps, et suivant l'étiquette de la cour, pour cette occasion. Mais lorsque le perruquier apporta son œuvre à Passy, elle se trouva trop étroite. Franklin devint furieux de ce contretemps, car le moment de partir était venu. "J'ai tort, j'en conviens, lui dit humblement le Figaro parisien, mais c'est qu'aussi M. l'ambassadeur n'a pas une tête comme tout le monde." L'auteur du Bonhomme Richard, qui avait bien son petit grain d'amour-propre, fut sensible à cette flatterie. Il sourit, jeta la malencontreuse perruque, et résolut de se présenter à la cour de Louis XVI en cheveux plats. Il n'y fut pas plus mal reçu pour cela.

"On reçut de même, il y a trois ans, aussi y faire trop d'attention, à la cour impériale des

Tuileries, M. Sanford, chargé de l'intérim de la légation américaine, qui ne s'y présenta jamais qu'en frac noir. C'est, en effet, le seul costume qui convienne aux représentants d'un gouvernement démocratique. Leur véritable distinction, c'est la simplicité."

CHRONIQUE LOCALE.

Grand Juri.—Le grand juri a trouvé Bes à poursuivre les personnes dont les noms suivent:

Michael Higgins, accusé d'avoir assassiné sa femme.

Louis Prisevent, accusé de tentative de meurtre sur la personne de M. N. Trapagnier.

John Ridett, accusé d'avoir essayé de faire passer une fausse traite de $180 qu'il prétendait avoir été tirée par P. Huff, à Woodville, Miss.

Cecilia Clay, f. c. l., accusée d'avoir tenté de mettre le feu à la maison qu'elle habite.

Incendie.—Samedi, entre une et deux heures du matin, le feu s'est déclaré dans un magasin de modes, rue Magasine, entre Bacchus et Dryades. Les flammes ont détruit deux maisons en bois qui ont été détruites, ainsi que celle dans laquelle l'incendie avait éclaté. Les marchandises que renfermait le magasin étaient assurées pour $1500. On croit que le feu a été mis. Une des maisons appartenait au Dr Watt et l'autre à M. J. Alexander.

Devant le recorder Stith.—Eliza Johnson répondra, ce matin, à l'accusation d'avoir abandonné la demeure de sa mère et de s'être établie dans une maison de débauche.

Jean Gallagher gardé à la maison de travail, a été envoyé devant la Première Cour de District pour avoir assommé Catherine Courney, prisonnière.—Le tribunal a acquitté Alexander Lattimore qu'on affirmait avoir assommé d'avoir aidé Gallagher.

Le recorder a envoyé à la maison de refuge Henry Kippen et M. Moran, jeunes garçons, qu'on avait trouvés endormis dans un terrain.

Thomas Flanagan, accusé d'avoir poignardé John Fitzsimmons au bal de l'Armory dont il a été question, a été acquitté.—Rebecca Lockart, qui se plaignait de ce qu'il l'ait fait emprisonner sans raison, a retiré l'affidavit.

Philip Donahoe et Joseph O'Connel, accusés d'avoir contribué à la fuite de Pat Donahoe, qui a tué un nègre, le 4 du courant, dans la rue St Joseph, ont été mis en liberté. On les soupçonnait d'avoir prévenu le coupable qu'un officier était à sa poursuite.

John Phillips et Richard Barritt, que la police avait arrêtés vendredi soir, ont comparu devant le recorder. Le premier était accusé d'avoir pris part à la rixe qui a eu lieu au bal de l'Armory Hall, le 13 du courant; le second, d'avoir fait évader le coupable. Tous deux ont été acquittés. Phillips a prouvé qu'il ne se trouvait pas dans la salle de bal.

Devant le Recorder par int. Holland.—John Sanford a comparu, samedi, devant le Recorder par int. Holland, sous prévention d'avoir tenté de donner en paiement un faux billet de vingt piastres de la Banque de l'Etat. Il avait acheté une chemise d'une piastre vingt cinq au magasin de M. Jean Blaise, rue du Quartier, et présenté un billet de deux piastres d'une banque d'un autre Etat que le marchand avait refusé. C'est alors qu'il donna le billet de vingt piastres en disant que, c'était tout l'argent qu'il avait. M. Blaise allait remettre la monnaie quand il s'aperçut que le billet était faux; il fit arrêter l'individu. On trouva sur lui près de $1400. Le tribunal a exigé $150 pour répondre de sa comparution devant la Première Cour de District.

—Edwin Hathaway s'est plaint d'avoir été violemment assailli, samedi soir, dans la rue de l'Hopital, par un individu qu'il ne connaît pas, mais qu'il se charge de désigner à la police. Il ajoute qu'il n'avait offert aucune provocation à l'assaillant.

—David Kenney a fait arrêter E. Hathaway qu'il accuse de port d'armes.—En prison, faute d'un cautionnement de $700.

—John Lake et Jack Carr, arrêtés, comme vagabonds, par le lieutenant Fremaux, ont été envoyés pour deux mois à la maison de travail.

—Elias et Margaretta Horsant, ont été condamnés, la première à vingt-cinq piastres d'amende et deux mois de prison, et la seconde à trois mois de maison de travail pour avoir troublé la paix de la rue St. Philippe.

Maisons de débauche.—Le lieutenant Fremaux, accompagné de plusieurs des excellents officiers du deuxième district, a fait une descente, samedi soir, dans des maisons de débauche et a arrêté trente cinq femmes qui comparaîtront ce matin devant le recorder.

Sauvée.—Une dame qui passait, samedi dernier, sur un pont en voie de construction, sur le Canal Carondelet, en face de la rue des Marais, tomba dans le bayou et se serait noyée sans la noble conduite de l'officier Jean Gros qui se jeta à l'eau et la sauva.

Cet accident, dont les conséquences auraient été si regrettables, fera voir, nous l'espérons, la nécessité d'adopter des mesures de précaution.

Vol.—Un voleur s'est introduit, hier matin, dans la chambre qu'occupait M. Harvey Scovil, de la maison Scovil & Mead, de cette ville, à bord du vapeur Flying Cloud et a enlevé cinq ou six mille piastres en traites que M. Scovil avait prises sur New-York et Cincinnati. Personne n'a encore été arrêté.

Coup de poignard.—Geo. Arnold, allemand, a été poignardé, samedi soir, dans le café Anusterdam, sur le chemin de fer Pontchartrain, par une personne qu'il ne connaît pas. La blessure est grave. On a transporté le blessé à l'Hôpital de Charité.

FEUILLETON.

LES FILS DE FAMILLE

ROMAN

PAR M. EUGENE SUE.

XXII.

"—Notre cher et aimable cousin San-Privato, avec qui j'ai eu le plaisir de m'entretenir depuis son arrivée, désirerait vous voir, ma bonne tante."

Telles avaient été les paroles de Jeane à madame Dumirail. Celle-ci les entendit à peine, absorbée qu'elle était par la pensée de l'heureux revirement opéré dans les projets de son fils; aussi, s'écria-t-elle:

—Jeane, réjouis-toi, nous partons tout à l'heure, avec Maurice, pour le Morillon, et, grâce à Dieu, nous ne quitterons plus notre chère retraite! Réjouis-toi, mon enfant.

—Ma mère, vous réjouissez fort peu mademoiselle Jeane en lui annonçant notre départ de Paris: elle serait ainsi trop privée du charme infini de ses entretiens et de ses tête-à-tête avec notre aimable cousin San-Privato, —reprit Maurice, pâle de rage, et avec un accent d'ironie amère;—or, comme il m'est impossible, à moi, de renoncer de mon côté au charme infini de mes entretiens et de mes tête-à-tête avec madame de Hansfeld, vous trouverez bon, ma mère, que, décidément je reste à Paris.

—Maurice!—s'écria madame Dumirail, suffoquée de stupeur, ne voulant pas croire à ce qu'elle entendait;—que signifie....

—Cela signifie, ma tante, que Maurice n'a jamais eu sérieusement l'intention de retourner au Morillon,—reprit Jeane.—Monsieur Maurice vous sacrifie (je ne parle pas de moi; il n'a plus, Dieu merci, le droit ou le pouvoir de me sacrifier à personne), monsieur Maurice vous sacrifie indignement, ma tante, à l'estimable créature que vous savez.

—Tais-toi, Jeane; il n'y a qu'un instant, avant ta venue, Maurice était décidé à partir; tu es un porte-malheur!—s'écria madame Dumirail éperdue d'angoisse; puis, s'adressant à son fils, suppliante, désolée:

—Mon enfant, rappelle-toi ta promesse, rappelle-toi ce que je t'ai dit. Je ne pourrais longtemps résister à tant de secousses, à tant d'angoisses.... je mourrais.... et avant trois mois tu conduirais mon cercueil au cimetière....

En ce moment, Albert San-Privato parut à la porte de la chambre, laissée ouverte par Jeane, et entra en disant à madame Dumirail:

—Je suis peut-être indiscret, ma chère tante, mais, dans mon empressement à vous voir, je....

—Ah! la vue de cet homme m'est affreuse; je ne pourrais rester maître de moi!—s'écria Maurice exaspéré par la présence de son cousin.

Et il sortit précipitamment de la chambre, suivi de sa mère, qui, presque folle de douleur en voyant la ruine de ses dernières espérances, courut sur les pas de son fils en criant:

—Maurice, Maurice.... écoute-moi!

Jeane et Albert restèrent seuls.

XXIII.

San-Privato, en rival habile, ne parut pas se réjouir de la déception dont Jeane se voyait victime, car il eût ainsi semblé lui dire: "Au Morillon, mon seul crime a été de vous "aimer, vous m'avez accablé de votre mé"pris, vous m'avez outrageusement sacrifié "à Maurice. Aujourd'hui, jugez entre lui et "moi."—Non, San-Privato ne commit point cette faute; il possédait une trop grande connaissance du cœur humain, et il ne supposait pas que l'amour de Jeane pour Maurice fût subitement éteint dans l'âme de la jeune fille; sa jalouse exaspération, la cruauté même de sa conduite; sa sympathie affectée, exagérée pour Albert, témoignaient au contraire de la vitalité du sentiment qu'elle éprouvait, de même que les déchirements de la douleur témoignent de la vitalité du corps....

San-Privato savait aussi que les personnes d'une nature aussi nerveuse, aussi violente que celle de Jeane, sont exposées fatalement à des surprises de plusieurs sortes; il n'ignorait pas la singulière attraction qu'il exerçait sur elle. Il ne voulut rien livrer aux chances du hasard, et jeua, comme l'on dit vulgairement, son jeu serré.

La charmante figure du jeune diplomate, lorsqu'il demeura seul avec Jeane, se voila de tristesse, et, d'une voix touchante, il dit à sa cousine:

—Si vous saviez combien je suis désolé de ce que tout à l'heure vous m'avez appris, dans la première explosion de votre juste indignation!.... Serait-il vrai?.... Maurice, à peine arrivé à Paris, Maurice vous aurait déjà oubliée.... Non.... non.... c'est impossible.... Jeane.... il vous aime toujours.... il cède à un entraînement passager....il vous reviendra lorsque....

—Oui, lorsqu'il sera honteusement dupé ou chassé par cette femme,—reprit amèrement Jeane.—Mais assez parlé de lui, cela me fait mal. Parlons de vous, cher cousin. J'ai été, je le reconnais maintenant, j'ai été, au Morillon, injuste, dure, cruelle à votre égard; je veux obtenir de vous le pardon de tant d'iniquité; vous viendrez nous voir souvent, n'est-ce pas, bien souvent; afin que Maurice vous rencontre; il sera furieux!

—Je me garderai bien, au contraire, ma chère Jeanne, de vous faire de fréquentes visites.

—Pourquoi cela?

—Parce que je désire éviter autant que possible les occasions de me rapprocher de vous.... trop dangereuse cousine....

—C'est peu galant.

—Mais c'est fort sage.... A quoi bon vous voir!.... à réveiller en moi une passion absurde, folle, dont je suis parvenu à grand'peine à triompher?

—Vraiment!.... déjà?....

—Oui, Jeane....

—C'est bien prompt, cher cousin.... J'ai du malheur.... J'aurai été oubliée par vous presque aussitôt que.... par Maurice.

—Que voulez-vous!.... je n'ai pas l'habitude de me heurter longtemps aux impossibilités. La douleur du premier choc me rappelle à moi-même.

—Ainsi, cette passion irrésistible, fatale, qui, disiez-vous, ne devait finir qu'avec votre vie?....

—De cette passion, ma chère Jeane, la bon sens a eu raison. La mémoire de ce que j'ai souffert me préservera de souffrances nouvelles.

—Certaines souffrances ont cependant, dit-on, parfois leurs douceurs, [illegible], elles peuvent éveiller la compassion dans les âmes généreuses.

—Etre aimé par pitié me semble le comble de l'humiliation.

—Et être aimé par vengeance?

—Je n'ai, ma cousine, à me venger de personne.

—Pas même de Maurice.

—Il vous a méconnue, Jeane; il dédaigne un trésor; je suis assez vengé....

—Vous êtes véritablement un modèle de charité évangélique, mon cousin; vous pardonnez avec une touchante mansuétude [illegible] [illegible] plus méchants [illegible] [illegible] [illegible] rié provenant.

—Jeane, Jeane,—reprit San-Privato interrompant sa cousine,—parmi vos qualités, il en est une que j'admire entre toutes; c'est votre franchise: soyez donc sincère.... je serai l'amant qu'un attrait passager; vous l'avez écrasé, il n'existe plus, vous ne m'aimez pas, vous ne pouvez m'aimer, vous ne m'aimerez jamais.... A quoi bon ces adorables coquetteries, chère cousine? à m'abuser par une fausse espérance, à me faire croire qu'un jour vous pourrez m'aimer? Non, non.... et, selon mon habitude, je lis dans votre cœur plus clairement que vous n'y lisez vous-même.

—Et que lisez-vous, s'il vous plait, dans mon cœur?

—Vous aimez toujours Maurice.

—Juste ciel!

—Vous aimez toujours Maurice, ma pauvre Jeane!

—Vous me croyez bien lâche!

—Je vous crois aussi lâche qu'il est possible de l'être en amour.... aussi lâche que je l'étais.... moi qui vous aimais malgré moi, malgré vos dédains, les outrages dont vous m'accabliez au Morillon.

—Je vous le répète, Albert,—reprit Jeane pouvant à peine se contenir,—je serais la dernière des femmes si j'aimais encore Maurice.

—Eh bien! pour parler votre langage, ma pauvre cousine, vous êtes la dernière des femmes....

—Moi! l'aimer encore!—s'écria Jeane poussée à bout par les contradictions calculées d'Albert,—mais vous ne savez donc pas de quoi je serais capable pour me venger de....

Jeane se tut, frappée d'épouvante devant la pensée qui surgissait dans son esprit. Madame Dumirail, en ce moment, rentrait éperdue, sanglotant et s'écriant:

—Plus d'espoir!.... plus d'espoir!....

XXIV.

Madame Dumirail se laissa tomber presque anéantie dans un fauteuil, et, continuant de pleurer, murmura d'une voix presque défaillante:

—En vain j'ai suivi mon fils jusque dans la rue, en vain je l'ai supplié de m'écouter, il a disparu. Il est maintenant perdu pour moi, à jamais perdu!.... il va de nouveau subir l'empire de cette indigne créature.

Ma tante,—dit Jeane touchée de l'affliction de Madame Dumirail et se rapprochant d'elle,—de grâce, calmez-vous.... croyez à mon dévouement, à ma tendresse....

—Laissez-moi.... c'est votre faute, à vous, s'il a renoncé au projet de quitter Paris! C'est votre faute, à vous, s'il est perdu!—s'écria Madame Dumirail, exaspérée jusqu'à l'injustice par le désespoir, et repoussant Jeane d'un geste courroucé.—Mon fils était revenu complètement à moi.... Vous paraissez, vous parlez, il m'échappe. Ah! quelle fatale influence est donc la vôtre! C'est depuis que mon malheureux enfant a songé à vous épouser que nos chagrins ont commencé.... et pourtant nous vous avons toujours traitée comme notre propre fille! Est-ce, la, grand Dieu! la récompense qui nous était réservée?....

—Ma tante, oh! ma tante!—s'écria Jeane, pâle et frémissante de douleur et d'indignation,—voilà de cruelles paroles, et jamais je ne....

La jeune fille n'acheva pas; les sanglots la suffoquèrent. En vain, son indomptable fierté se révoltait contre les larmes que lui arrachaient les reproches injustes et humiliants que lui adressait madame Dumirail; et, aigrie, ulcérée par la douleur, elle cacha sa figure dans son mouchoir tandis que San-Privato, tressaillant d'une joie sinistre en remarquant ce premier germe de discorde semé entre madame Dumirail et sa nièce, s'empressa de lui dire d'une voix doucereuse:

—Ma chère cousine, ne vous affligez point ainsi sans raison; ma tante n'a pu avoir, n'a pas eu un seul instant l'intention de vous humilier cruellement en semblant se faire un mérite des soins qu'elle a pris de votre première jeunesse. Ce n'est pas un service que l'on vous a rendu. Non, non. L'on a accompli envers vous l'un des devoirs les plus sacrés de la famille; ma chère tante ne me démentira pas. Et, d'ailleurs, ce devoir, si les circonstances l'eussent voulu, ma mère l'aurait rempli avec autant d'empressement que de bonheur; au besoin, elle le remplirait encore....,—ajouta San-Privato en appuyant sur ces derniers mots;—et si jamais vous quittez cette maison, nous nous estimerions très heureux, ma mère et moi, de pouvoir vous offrir une modeste hospitalité.

Jeane, pour la première fois blessée dans sa dignité par les injustes récriminations de madame Dumirail, essuyn les traces des larmes dont elle avait honte, et, d'un regard touchant, remercia San-Privato de son offre hospitalière.

Madame Dumirail, absorbée par le redoublement de craintes que lui inspirait son fils, n'avait prêté qu'une oreille distraite aux dernières paroles de San-Privato, et revenant bientôt à ses sentiments d'équité ordinaire, elle dit à sa nièce en lui tendant la main:

—Ma pauvre enfant, j'ai été envers toi brusque, injuste, tout à l'heure, n'est-ce pas?

—Oui, ma tante,—reprit Jeane d'une voix altérée, redressant son fière et beau visage, vous m'avez cruellement blessée.

—Pardonne-moi.

—Je vous pardonne, ma tante; mais, malgré moi, je ressentirai longtemps la blessure.

—J'ai eu tort, je m'accuse, mais si tu savais, mon Dieu, ce que je souffre!

Et s'interrompant, madame Dumirail, après un moment, reprit avec un accent de douloureuse révolte contre la fatalité des faits:

—Mais c'est impossible! mais je ne veux pas laisser mon fils courir ainsi à sa perte! mais il doit y avoir des lois pour empêcher les mauvaises femmes, quoiqu'elles soient riches et baronnes, de débaucher les jeunes gens, de les pousser à leur ruine! Il doit exister une autorité des magistrats à qui m'adresser! Il y a bien, enfin, une justice au monde! On ne peut pas laisser une mère désarmée contre les désordres de son fils!.... Je lui défends de sortir, il sort! je le supplie de rester près de moi, il ne m'écoute pas!.... qu'est-ce que je peux faire à cela, moi? Répondez-moi donc, toi Albert; tu connais Paris: conseille-moi donc. Mes prières, mes ordres, mes larmes sont inutiles! quel pouvoir invoquer?.... mon Dieu! mon Dieu!.... Faut-il donc que j'aille supplier à genoux cette madame de Hansfeld de me rendre mon fils!

—Quoi! ma tante,—dit San-Privato feignant la surprise,—la femme dont il s'agit est la baronne de Hansfeld?

—Oui, la connais-tu?

—De renom, seulement, mais, juste ciel! quel renom?

—Tu m'effrayes!

—Cette femme sans mœurs, avide, enrichie par le vice et d'une beauté merveilleuse, est l'une des plus dangereuses courtisanes de Paris.

—Hélas! mon Dieu! cela m'explique l'entraînement de mon malheureux enfant....

—Plaignez-le, ma tante,—reprit Jeane avec une ironie amère.—Il faut excuser en lui, n'est-ce pas, l'erreur du jeune âge, d'un tendre cœur?

—Tiens, Jeane, tu es impitoyable!—reprit madame Dumirail,—crois-tu que c'est ainsi que nous ramènerons Maurice à nous?

—Le ramener à nous?....—dit la jeune fille;—ah! je ne....

—Mais, ma tante,—se hâta de reprendre San-Privato en interrompant Jeane,—comment Maurice a-t-il fait connaissance avec madame de Hansfeld?

—Elle lui a écrit sous le prétexte d'acquérir notre domaine du Morillon.

—Comment donc a-t-elle été instruite de votre arrivée à Paris?

—Je l'ignore.... Il y a certainement là-dessous quelque perfide machination.....—reprit madame Dumirail avec une anxiété croissante.—Encore une fois, que faire? mon fils court à sa perte avec une effrayante rapidité.... Je vais écrire à mon mari de hâter son arrivée.... mais il ne peut être ici que dans deux ou trois jours, à moins qu'il ne soit déjà en route, ce qui n'est pas probable.... mais jusqu'au moment de la venue de mon mari ....à qui recourir, pour exercer sur mon fils une influence efficace? puisque la mienne est impuissante?....—Et réfléchissant, madame Dumirail ajouta:—Il n'y a plus à hésiter; seul, monsieur Charles Delmare peut encore avoir peut-être quelque action sur mon fils .... je vais mander sur l'heure notre excellent ami, au risque de déplaire à mon mari....

—Que dites-vous, ma tante?—s'écria San-Privato, frappé de stupeur,—monsieur Charles Delmare est à Paris.

—Oui. Guidé par son affection pour nous, et ne prévoyant que trop les dangers auxquels pouvait être exposé Maurice...... il est venu à Paris, dans l'espoir de nous être utile.... Ah! Jeane.... tu avais raison.... j'ai trop tardé à lui écrire....

—Et maintenant, à quoi bon cette démarche?—reprit la jeune fille, qui, sans se rendre clairement compte de la cause de ce changement, redoutait presque la présence de son cher maître,—où votre influence a échoué, ma tante, l'influence de monsieur Charles Delmare échouera....

—Mon Dieu, Jeane, tu n'as que de mauvais présages à annoncer!—dit impatiemment madame Dumirail.—Il me reste une chance, je veux la tenter.... Je vais prier monsieur Charles Delmare de passer ici sur-le-champ.

—Ah! ma tante, gardez-vous-en bien!—reprit San-Privato d'un ton mystérieux et pénétré,—vous ne pouvez, vous ne devez plus avoir le moindre rapport avec monsieur Charles Delmare.

—Pourquoi cela?

—Je venais, hélas! vous faire part d'une bien importante et bien triste découverte; mais votre affliction, vos alarmes à l'égard de Maurice, m'ont distrait de ce que j'avais à vous apprendre au sujet de monsieur Delmare......

—Mais, encore, de quoi s'agit-il?

—Monsieur Delmare doit être désormais pour vous, ma tante, et, surtout pour vous, Jeane, un objet d'éloignement, d'aversion invincible....

—Que dis-tu!...... Et quelle est la cause de cette aversion que nous devons avoir pour monsieur Delmare?

San-Privato soupira, parut se recueillir un moment, et reprit:

—Ma tante...... vous savez quelle a été la fin tragique du père de Jeane, notre cher Ernest?

Et s'interrompant à un geste convulsif de madame Dumirail qui lui imposait vivement silence, après avoir tâché de ne pas comprendre la signification, San-Privato reprit:

—Plaît-il, ma tante?

—Mon Dieu!......—s'écria Jeane avec inquiétude, regardant tour à tour Albert et sa tante,—mais me cachez quelque chose!

—Quoi! Jeane...... vous ignorez que votre malheureux père......—reprit San Privato affectant une surprise extrême. Puis se reprenant, et s'adressant d'un air consterné à madame Dumirail:

—Ah! ma tante...... quelle fatale indiscrétion je viens de commettre sans le savoir....

—Quelle indiscrétion?—murmura [illegible] [illegible] [illegible]

—Je m'ai plus d'espoir qu'en lui en attendant l'arrivée de mon mari.

—Hé bien! je vous le répète, ma tante, il est maintenant impossible que vous receviez monsieur Charles Delmare. Tout se révolte en moi à la seule pensée de revoir Jeane en présence de cet homme, maintenant que je sais....

—Achevez, Albert,—dit vivement Jeane,—achevez....

—Il le faut, malheureusement; le devoir m'y oblige. Apprenez donc la vérité. Vous le savez, ma tante; le père de Jeane est mort, tué en duel....

—Tel était donc le funeste secret que me cachait ma mère,—reprit Jeane péniblement émue.— Ah! je comprends maintenant la cause de son triste embarras, de ses larmes, lorsque je l'interrogeais sur mon père.

—Hélas! oui, telle a été sa fin tragique, pauvre enfant!

Puis, adressant un regard significatif à San Privato, madame Dumirail ajouta:

—Cette triste fin a été d'autant plus déplorable, que la cause de ce duel était frivole....

La secrète pensée de madame Dumirail, en attribuant à une cause frivole le duel dont avait été victime le père de Jeane, était de cacher à celle-ci le déshonneur de sa mère. San-Privato, n'ayant artificieusement aucun intérêt à révéler à Jeane ce que sa tante voulait lui dissimuler, reprit:

—Hélas! de plus frivole, en effet, que la cause de ce malheureux duel....

—Mais enfin,—demanda madame Dumirail,—quel rapport peut-il y avoir entre ce duel et monsieur Charles Delmare?

—Quel rapport? Ah! ma pauvre cousine, du courage....

—Achevez....

—Cet homme que vous appeliez votre cher maître, à qui vous témoigniez autant d'estime que d'affection.... cet homme....

—Cet homme?

—C'était, Jeane.... le meurtrier de votre père....

—Grand Dieu!—s'écria la jeune fille en frémissant,—ah! c'est affreux!.... Oh! l'affection que j'ai témoignée à cet homme me pèse, me pèsera toujours comme un remords!

—Mais c'est une erreur!—reprit vivement madame Dumirail;—mon beau-frère a été tué en duel par un étranger, par un peintre allemand nommé Wagner....

—Sans doute, ma tante, mais ce prétendu Wagner n'était autre que monsieur Charles Delmare.... il avait alors pris ce faux nom à propos de je ne sais plus quelle intrigue amoureuse....

—Est-il possible!—reprit madame Dumirail abasourdie;—es-tu bien certain Albert, de ce que tu avances?

—Je l'affirme.

—Cependant cela me semble à peine croyable,—reprit madame Dumirail d'un air de doute.—Quoi! monsieur Delmare ayant la conscience chargée du remords de ce meurtre.... le meurtre du frère de mon mari.... et qui plus est.... du père de Jeane, aurait osé s'introduire chez nous.... vivre dans notre intimité, sans qu'à chaque instant le souvenir de sa victime ne s'offrit à sa pensée?.... Non.... non.... c'est impossible!.... monsieur Delmare est l'honneur, la loyauté même.... il est incapable d'une pareille hypocrisie.... elle serait horrible!....

—Horrible!.....—reprit Jeane en tressaillant,—lui, lui.... le meurtrier de mon père?.... Ah! cette hypocrisie redouble l'aversion.... l'effroi que m'inspire maintenant cet homme....

—Mais, encore une fois, Albert, as-tu la preuve de ce que tu affirmes?—reprit madame Dumirail,—une preuve évidente.... palpable?

—Ma tante.... la circonstance est trop grave pour que je veuille laisser subsister l'ombre d'un doute dans votre esprit.... Or, je ne pense pas que ce doute persiste.... si monsieur Charles Delmare vous avoue lui-même qu'il a tué en duel notre oncle Ernest Dumirail?

—Certes, un pareil aveu détruirait tous les doutes.

—Cet aveu, ma tante, il le fera.

—Mais, comment?

—Vous êtes certaine que monsieur Delmare est à Paris?

—Je le crois, car il m'a écrit qu'il serait ici presqu'en même temps que nous.

—Sa demeure est-elle?

—Je l'ignore. Il m'a prié de lui adresser mes lettres poste restante.

—Ecrivez-lui sur l'heure; engagez-le à se rendre chez vous le plus tôt possible, et lorsqu'il sera en votre présence, dites-lui soudain, sans transition, en le regardant en face: "Monsieur Charles Delmare, on vous accuse "d'avoir tué en duel mon beau-frère; niez "que vous portiez le nom de Wagner! Jurez-"moi votre parole d'honneur que le fait est "faux.... je vous croirai." Or, ma tante, vous entendrez la réponse de monsieur Delmare; il n'osera nier ce dont je l'accuse.

—S'il en est ainsi, de ma vie je ne reverrai cet homme, coupable d'une si épouvantable hypocrisie!

—Un mot encore, ma tante. Si monsieur Delmare avait l'audace, car tout est possible, s'il avait, dis-je, l'audace de nier ce que j'affirme, je vous prouverais de la manière la plus évidente qu'il ment effrontément, et qu'il est bien, hélas! Jeane, le meurtrier de votre père.

—Je vais écrire sur-le-champ à monsieur Charles Delmare,—dit madame Dumirail en se levant.—Je mettais en lui ma dernière espérance pour le salut de mon fils. S'il me faut y renoncer, j'y renoncerai; mais alors que faire, que devenir, en attendant l'arrivée de mon mari! Ah! je le sens, je n'aurai jamais la force, le courage de lutter contre tant d'angoisses.... Je n'y survivrai pas.

Madame Dumirail sortit en proie à une douloureuse agitation, laissant Jeane seule avec San-Privato.

(A continuer.) EUGENE SUE.

Décédé hier, 27, à 8 heures du matin, à l'âge de 23 ans, JOSEPH MARCOS. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi à 4 heures et demie.

Le convoi partira de la demeure de son oncle, Francisco Sambola, No 133, rue Vieille Levée, entre Ursulines et St-Philippe.

Décédée hier, à 7 heures et demie du soir, Mme N. RIBENT, âgée de 44 ans. Les amis et connaissances des familles Charbonnet, Liado et Lévey sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu à 4 heures précises. Le corps est exposé chez M. Liado, rue Condé, No 27.

"L'enfant n'a que les vers" dit la mère imprudente quand on remarque l'air maladif de son enfant. [illegible] VERMIFUGE CANADIEN DE WINER [illegible]

Souvenez-vous du nom; VERMIFUGE CANADIEN DE WINER. [illegible]

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

28 juil—28 30 juil, 1 a

Les maladies chroniques de toutes natures ne peuvent être attaquées et guéries que par le sang. [illegible] le MELANGE ESPAGNOL de CARTER [illegible]

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres

28 juil—juil 28, 30 a 1

MORT AUX RATS ET AUX RAVETS.

LA VERITABLE DESTRUCTEUR DES RATS ET DES RAVETS, DE WILSON, est garanti le meilleur qui ait jamais été inventé.

N'oubliez pas de demander et se procurer que le WILSON'S RAT AND ROACH DESTROYER, car il y a beaucoup de contrefaçons.

A vendre à la Nouvelle-Orléans par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres

28 juil—30 ja. lera.

UNE BALEINE REMARQUÉE.—Quelle est la Dame en l'homme qui voudrait conserver une haleine désagréable quand en se servant du "Baume de mille fleurs" elle serait douce et les dents deviendraient aussi blanches que l'albâtre. [illegible] Faites tomber une seule goutte du "Baume" sur votre brosse à dents et lavez vos dents le soir et le matin. Une bouteille de cinquante cents durera un an.

UN TEINT MAGNIFIQUE peut aisément s'obtenir par l'usage du Baume de mille fleurs. [illegible]

LE RASOIR SACCADÉ.—Trempez votre brosse à barbe dans de l'eau froide ou chaude, faites tomber deux ou trois gouttes sur la brosse, frottez bien le [illegible] [illegible]. Prix, cinquante cents seulement. A vendre par Fetridge & Co., [illegible] New-York.

A vendre, à la Nlle-Orléans, par J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres.

L'Exposition Universelle.—Parmi les objets remarquables qui se trouvaient au Palais de Cristal, nous avons vu dernièrement [illegible] du laboratoire du Dr. J. C. AYER, inventeur du célèbre Cherry Pectoral. [illegible]

A vendre par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres Nlle Orléans.

Les personnes qui voyagent sur les rivières de l'Ouest [illegible]

A vendre en gros et en détail, par G. O. WOODMAN, [illegible] J. WRIGHT & Co.

LES FRANÇAIS, LES ESPAGNOLS ET LES ALLEMANDS.

[illegible] doivent immédiatement s'adresser à l'établissement du professeur Brette.

12, rue St. Charles.

Un nouveau cours commencera [illegible]

[illegible]

AUX [illegible]

[illegible]

ATTENTION.

M. D. E. Morphy, encanteur, vendra à crédit, aujourd'hui, lundi, 28 du courant, à midi, 200 tierçons de riz, à l'entrepôt Poincy, encoignure des rues Gravier et Commerce. L'attention des acheteurs est appelée sur cette vente. Voir l'annonce.

Loterie du Maryland.

Voici le résultat de la dernière loterie du Maryland, tirée à Baltimore le 16 juillet 1856:

Nos 7921	$80,000
18,419	25,000
12,461	5,000
734	5,000
3,074	2,000
7,063	2,000
791	2,000
19,471	1,000
19,096	1,000
13,586	1,000
8,796	1,000
1,410	1,000

Tous les numéros gagnants vendus à la Nouvelle-Orléans seront payés en plein sur présentation à M. J. Braman, encoignure des rues [illegible]

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT. à la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux conditions requises de sa charte, la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent soumet le tableau suivant de ses affaires, savoir:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1856		$962,860 27
Montant des risques non expirés, 1er juillet 1856		146,177 81
		$1,009,037 [illegible]
Primes sur les risques de l'incendie	$669,904 67	
Primes sur les risques de la mer	268,600 96	
Primes sur les risques de rivières	340,513 38	
Primes sur les risques de la vie	4,038 92	
		$1,009,037 [illegible]
Primes à déduire sur les risques non expirés	129,000 [illegible]	
Primes remboursées	22,000 [illegible]	
		169,001 [illegible]
Montant des primes gagnées dans l'année expirée le 30 juin 1856		$ 846,000 [illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir:		
sur les risques d'incendie	$142,399 [illegible]	
de la mer	189,765 [illegible]	
des rivières	212,710 [illegible]	
	$488,340 [illegible]	
Réassurances, frais, profits et pertes, intérêts, escompte, etc		$1,061 66—$539,000 [illegible]
Bénéfice net dans l'année expirée le 30 juin 1856		$ 327,730 [illegible]
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Montant placé dans des bons et des hypothèques valant le double du montant prêté	$253,000 [illegible]	
Prêté sur des actions de banques et actions publiques, 3 termes, $144,295; Sur demande, $110,000	290,295 [illegible]	
Billets à recevoir (billets des primes placées dans des propriétés foncières)	62,375 [illegible]	
Placé dans des actions de banque, 500 actions	57,097 50	
Placé dans des bons de la ville consolidés	30,730 [illegible]	
Montant dû par des primes en voie de perception	98,147 [illegible]	
En caisse	179,097 [illegible]	
	$1,113,000 [illegible]	

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Qu'il soit connu que le 25 juillet 1856, par-devant moi, soussigné, Juge de Paix dans et pour la susdite ville, s'est présenté Charles J. Mansoni, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, à la Nouvelle-Orléans, lequel ayant été dûment assermenté, conformément à la loi, déclare que le susdit tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

(Signé) C. J. MANSONI, Secrétaire.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 25 juillet 1856. (Signé) CHAS. M. BRADFORD.

La direction a décidé de payer comptant aux assurés [illegible] leurs profits de l'année expirée [illegible] sur les profits [illegible] à partir du 25 septembre [illegible].

La direction a déclaré également un dividende de trente pour cent [illegible] à la Compagnie dans l'année expirée le 30 juillet 1856.—Des certificats pour ledit dividende seront émis à partir du 25 septembre prochain.

THOS. A. ADAMS, Président.
GEO. JONAS, Vice-président.
C. J. MANSONI, Secrétaire.

DIRECTEURS:

John Watt,	S W. Bailey,
J. A. Barelli,	T C B Toulin,
Samuel Bell,	John D Bein,
J W. Zacharie,	J W Carroll,
H W Roeves,	C Pellerin,
C T Buddecke,	E B Shepherd,
W P Vredenburg,	Thos Henderson,
S H Kennedy,	F Rodewald,
S O Nelson,	T Bridge,
E Prudhom,	J J Barry,
W P Saunders,	H Bonnemaison,
G S Hawkins,	Sam'l Smith,
T E Seymour,	W P Converse,
W E Johnson,	Geo Henderson,
A G Mayer,	E B Reimann,
J Simmes,	[illegible]

A vendre.

UN MAGASIN DE CONFISERIE au coin des rues Canal et Rampart. Pour les conditions, qui seront avantageuses, s'adresser sur les lieux.

28 juil—3t

POMMES DE TERRE.—200 barils et 500 paniers de terre créoles, en magasin.

OGNONS.—100 barils et 300 tierces créoles, en magasin.

FEVES.—100 barils petites fèves blanches pour le marché, en magasin.

POMMES SECHÉES.—100 barils pommes nouvelles du Nord, séchées au soleil.

PECHES SECHÉES.—60 barils pêches sèches, pelées à la bonne et en magasin.

POMMES DE TERRE.—100 barils Mechanics de Louisville, de choix, en magasin.

OGNONS.—50 barils ognons de l'Ouest, pelure argentée, en débarquement du Nebraska.

SEL.—500 sacs sel gros et fin de Liverpool, en magasin.

AIL.—100 mannes ail créole, en magasin.

FEVES ROUGES.—10 barils fèves de Gallipoulis, en magasin. A vendre par

DONNELLI, TRICHINA & CO., No. 23, rue Tchoupitoulas

28 juil

A MANDES.—100 sacs amandes nouvelles à écorce tendre, reçues tout récemment par la barque Anna, venant de Ivica, à vendre par

M. HEUGHES, 31 rue Common

28 juil—1m

HUILE de lin.—5000 gallons huile d'Angleterre, naturelle et cuite, première qualité, en débarquement et en magasin. A vendre par

W F VREDENBURGH & Co., 75 rue Tchoupitoulas

28 juil

INDIGO.—50 barques de Carracas et 10 céroons de Manille, à vendre par

W F VREDENBURGH & Co., 75 rue Tchoupitoulas

EAU DE VIE.—150 barils, en débarquement et à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 75, Tchoupitoulas

28 juil

SAVON bleu.—500 caisses, en morceaux d'une livre et d'une livre et demi pour le marché du Mexique, à vendre par

W. F. VREDENBURGH & Co 75, rue Tchoupitoulas

28 juil

QUININE.—300 onces quinine de Pelletier, en grandes bouteilles, à vendre par

W F VREDENBURGH & Co, 75, Tchoupitoulas

28 juil

PIMENT.—100 sacs piment de Jamaïque, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 75, rue Tchoupitoulas

MAQUEREAU.—500 barils, demi-barils et barillets à vendre par W F. VREDENBURGH & Co., 75, rue Tchoupitoulas

CACAO.—60 sacs cacao de Guayaquil, 20 sacs do de Caraque, en magasin et à vendre par BERNARD TURPIN, 47, rue des Magasins.

28 juil

WHISKEY.—100 bbls Bourbon Whiskey de M. N. Pike, à vendre par BERNARD TURPIN, 47, rue des Magasins.

28 juil

AMANDES.—30 sacs amandes douces, en coque, 60 boîtes do sans coque, à vendre par BERNARD TURPIN, 47, rue des Magasins.

28 juil

RUM.—10 bbls de rum supérieur, à vendre par BERNARD TURPIN, 47, rue des Magasins.

28 juil

CHAMPAGNE.—150 paniers "Heidsieck" véritable, à vendre par BERNARD TURPIN, 47, rue des Magasins.

28 juil

SARDINES.—10 caisses sardines Bordeaux supérieures, à vendre par BERNARD TURPIN, 47, rue des Magasins.

28 juil

COGNAC.—150 caisses Cognac véritable, à vendre par BERNARD TURPIN, 47, rue des Magasins.

28 juil

CANELLE.—4 balles cannelle, à vendre par BERNARD TURPIN, 47, rue des Magasins.

28 juil

ATTENDU par le navire Manille, de Bordeaux:— 100 pièces vin [illegible] 30 fûts eau-de-vie Rochelle [illegible]

50 fûts eau de vie Rochelle, Otard & Martin.
25 barriques vin rouge ordinaire.
20 do vin blanc do.
1500 caisses de 12 bouteilles vin rouge.
100 do do 12 do vin blanc.
30 do do 12 do [illegible]
150 do cerises à l'eau de vie.
20 do fruits à l'eau de vie.
60 do [illegible]

A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson.

28 juil

ATTENDU par navire Vancouver, 50 caisses d'huile d'olive [illegible]

A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson.

28 juil

CITRONS, etc.—1000 caisses citrons. 2000 paniers huile de Bologne. 20 blocs de marbres. Attendus par le navire Tre Fratelli, de Gênes, et à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson.

28 juil

EN magasin et à vendre par les soussignés: [illegible] de Bordeaux [illegible]

A vendre par LANATA FRERES.

HUILE.—1000 paniers d'huile d'olive surfine de Barbagianni, [illegible]

[illegible]

A vendre par LANATA FRERES.

RIZ.—50 tierçons de riz de la Caroline, [illegible] à vendre par [illegible], No 9, Gravier.

BEURRE.—[illegible] à vendre par [illegible], No 9, Gravier.

28 juil

LIQUEURS fines.—[illegible] [illegible]

[illegible]

28 juil

LE soussigné informe [illegible]

[illegible]

EXCURSIONS De l'autre côté du Lac.

L'élégant bateau à vapeur ARROW, à basse pression, capitaine Chamberlain, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, pour Mandeville, tous les MARDI et VENDREDI, à l'arrivée des chars de 9 heures du matin, jusqu'à nouvel ordre, à partir de vendredi, 18 du courant. Le but est de mettre les personnes à même d'aller voir leurs familles et de fournir à celui qui le désirent l'occasion de jouir, pendant quelques jours, de la brise du Lac.

Le Arrow reviendra de Mandeville, le même jour, à temps pour les chars de 4 1/2 heures.

N. B. Ces excursions ne dérangent en rien les voyages réguliers du bateau annoncés dans une autre partie du journal.

Prix du billet.........$1
do d'un [illegible].........50 cts.

16 juillet

J. CAHAUX,

SUCCESSEUR DE P. ROUSSEAU, 46 Vieille Levée, Entre Conti et Bienville.

OFFRE à vendre les articles suivants: [illegible]

[illegible]

QUELQUES balles de vieux tabac de Vuelta Abajo, de première qualité, pour robes et tripes.—Un peu de tabac de Cuba, qualité supérieure.—Actuellement par [illegible] de la Havane, de tabac en feuilles de Vuelta Abajo et de Cuba, de choix, [illegible] à vendre par ANTONIO COSTA, No 16, rue de la Douane.

200,000 CIGARES importés directement de la Havane, comprenant Regalia, Media Regalia, Londres, Milleres, Trabucos, [illegible] en magasin et à vendre par ANTONIO COSTA, No 16, rue de la Douane.

CAFÉ.—150 sacs café vert de la Havane, première qualité, en magasin et à vendre par ANTONIO COSTA, No 16, rue de la Douane.

RAMES—[illegible] de papier [illegible] à vendre par ANTONIO COSTA, No 16, rue de la Douane.

Propriété de valeur à vendre, A BROWNSVILLE (TEXAS.)

LE soussigné, propriétaire du restaurant de Victor [illegible] [illegible]

[illegible] le terrain a 180 pieds sur 120 [illegible] à de très court crédit, [illegible]

15 juil—3m VICTOR HAUSMANN.

L'ETOILE DU NORD. F. BLANCHARD,

ENCOIGNURE CONTI ET PASSAGE DE LA BOURSE.

LE sieur F. BLANCHARD a l'honneur de prévenir ses amis et sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir par le navire Zamah, une assez grande quantité de vins de [illegible] [illegible] SUPERFIN [illegible] CINQ CENTS [illegible]

Il profite de cette circonstance, pour rappeler au public, que son café est constamment pourvu de liqueurs de premier choix, telles que: JENTIANE, EAU DE NOIX, MADÈRE, MUSCAT, MALAGA, et le célèbre MÉLISSE MERVEILLEUSE. Pour l'excellente ABSINTHE SUISSE qu'il prépare toujours de la même manière, MM. les amateurs ont depuis longtemps proclamé ce dernier recherché. 1 juill—1m

LE TRAIT D'UNION, Journal français quotidien, PUBLIÉ A MEXICO.

Prix de l'abonnement: par mois, $2, non compris le port.

On s'abonne au bureau de l'Abeille.

VIN D'OPORTO.—25 octaves vin d'Oporto très rare tout récemment et à vendre par E. MEUGHES, 31, rue de la Commune.

A VENDRE.

DEUX-CENT-CINQ paniers de champagne marque [illegible] à vendre par F. CASTAING, [illegible] rue de la Douane

A LOUER.

Une belle propriété située à trois milles de la ville de St-Louis. La maison se compose de quatre pièces, deux [illegible] [illegible] [illegible] jardin, [illegible] arbres fruitiers, [illegible] Entre les appartements règne une [illegible]

S'adresser à Mme Dubalen, rue du Quartier, entre Marais et Tréme.

THÉS.—[illegible] caisses, Impérial, Gunpowder, Hyson, Young Hyson, [illegible] à vendre par E J HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas.

QUININE.—[illegible] onces à vendre par E J HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas

75 Produits d'Espagne.

[illegible] vin de Xérès, [illegible]

[illegible]

En magasin et à vendre par PABLO GELPI, 129 Vieille Levée.

EN débarquement du navire Prins Adalbert, de Bordeaux:

[illegible] barriques vin rouge pour famille,
[illegible] vin blanc Haut Sauterne,
[illegible] véritable grappe d'Angers,
[illegible]
[illegible] do
[illegible] Périgord.

A vendre par HENRY VALETON, 32, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Prins Adalbert, venant de Bordeaux:

[illegible]

[illegible]

A vendre par H. VALETON.

EAU de vie—[illegible] eau de vie A. Gaston, de preuve, [illegible] Henry Biron & Co de preuve, [illegible] [illegible]

En débarquement du navire Prins Adalbert, venant de Bordeaux, à vendre par EUG ROCHEREAU, 27 et 29 rue St Louis.

EN débarquement du navire Prins Adalbert, de Bordeaux:

[illegible] barriques vin rouge Pauillac Médoc,
[illegible] caisses vin blanc Haut Sauterne,

A vendre par EUG ROCHEREAU & Co 27 et 29, rue St Louis

HOTTES A HOUPPE. Hamps et divers autres articles de Paris, à vendre par LEON PIERRE & Co., 51, rue de Chartres

CHAPELLERIE et fournitures pour chapeliers, à vendre par LEON PIERRE & Co., 51, rue de Chartres

Cigares de la Havane.

UN grand assortiment de cigares de la Havane, grandeurs nommées Milfield, Londres, petits Regalias, Conchas et Prensado, des meilleures fabriques et en débarquement du brick W. D. Miller, à vendre par

CABALLERO & BASUALDO, 36, Vieille-Levée, entre Douane et Bienville

104,000 Cigares de la Havane récemment reçus du Sagouin par la [illegible] [illegible]

[illegible] Vieille Levée, [illegible] Bienville

Marchandises nouvelles.

NOUS venons de recevoir par le [illegible] [illegible] assortiment de robes d'été [illegible]

LAGAY & LECANU, 30, rue de Chartres

REÇU par le Calawba—[illegible] [illegible]

LAGAY & LECANU, 30, rue de Chartres

EAU de Vie.—[illegible] reçu par le navire New England: 20 [illegible] Pinard & Co [illegible] [illegible] à vendre par [illegible] THOMAS, 9, Gravier.

EN débarquement du navire Archer, de Marseille: [illegible]

A vendre par P.D. [illegible] & COUTEN, 12, rue Bienville

SAVON.—[illegible]

G[illegible]—[illegible] à vendre par HOLMES & CLAUDE, 14 rue Tchoupitoulas

HUILE DE LARD.—[illegible] barils huile de choix, à vendre par HOLMES & CLAUDE, 14 rue Tchoupitoulas

WHISKY.—[illegible] barils vieux whisky Bourbon, à vendre par HOLMES & CLAUDE, 14 rue Tchoupitoulas

WHISKY.—[illegible] barils whisky Monongahela, à vendre par HOLMES & CLAUDE.

[illegible] A TERRE.—[illegible] à vendre par HOLMES & CLAUDE, 14 rue Tchoupitoulas

JAMBONS.—[illegible] jambons de Westphalie, à vendre par HOLMES & CLAUDE, 14 rue Tchoupitoulas

CHAPEAUX de [illegible]—[illegible] à vendre par E LAMBERT

HUILE.—[illegible] [illegible] LEON & PINSARD, 60 et 62, rue Royale, coin Bienville.

BOUTEILLES.—[illegible] [illegible] LEON & PINSARD, 60 et 62, rue Royale, coin Bienville.

Avis de Société.

LES soussignés, successeurs de H. Gilly, ont formé une société sous la raison DURAND, ROCQUET & Co, pour le commerce de coton et les affaires de commission en général. Ils sont pleinement autorisés à liquider les affaires de leur prédécesseur.

NELSON DURAND,
ADOLPHE ROCQUET,
LEOPOLD ROCQUET.

EN me retirant du courtage de coton et des affaires de commission, je remercie mes clients et en même temps appelle respectueusement l'attention du public sur l'association de MM. Durand, Rocquet & Co. Je sollicite pour eux l'appui qui m'a été accordé.

Les personnes qui désirent me voir me trouveront aux bureaux de mes successeurs, pendant les heures d'affaires.

H. GILLY.

22 juil—6

TAPIS, NATTES, et autres articles pour parquets, 19 rue de Chartres.

REÇU dernièrement un grand assortiment de tapis, tels que: Tapis de Velours, etc. Tapis Wilton, tapisserie, tapis de BRUXELLES de toute qualité; [illegible] tapis de VENISE, etc. etc. [illegible] de toute largeur [illegible] [illegible] NATTES, [illegible] 4 quarts, 5 quarts et 6 quarts, [illegible] en débarquement. [illegible] [illegible] [illegible] & Co.

Maison de [illegible].

A VENDRE.—Un lot de jeunes chevaux et de mulets du Mexique, et cinq grosses juments du Mexique, pour la race. A vendre par D. ADAMS, [illegible] [illegible] Jackson et Tchoupitoulas.

23 juil—6 cent.

A louer.

Le magasin No. 47, rue des Magasins. S'adresser à BERNARD TURPIN, No. 47 rue des Magasins.

PHARMACIE PERES.

LE soussigné vient d'ouvrir une nouvelle pharmacie, au coin des rues Conti et Bourbon. Il espère que ses amis et connaissances lui continueront leur bienveillant patronage, de son côté, aucun effort ne lui coûtera pour mériter la confiance publique. D. PERES, Pharmacien de l'Université de Paris, coin de Bourbon et Conti

Nota.—D. Pérès croit devoir déclarer que, depuis plus de six mois, il n'a aucune relation d'affaires avec son ancienne pharmacie, quoique l'on continue à apposer son nom sur les bouteilles livrées au public.

11 juil—1m

A VENDRE

Pour cause de départ, les propriétés ci-après:

Une propriété rue Bienville, entre Canal et Bienville, consistant en une belle maison donnant [illegible]

Une maison rue Douane, entre Franklin et [illegible]

Une maison rue Rampart, encoignure Bienville côté sud.

Une maison rue Rampart, encoignure St-Anne côté nord.

Une maison rue Bourgogne entre St-Philippe et Ursulines.

Une maison rue Bayou, encoignure Claiborne, avec parterre.

Une maison rue Esplanade, encoignure Rampart et face au milieu des Remparts.

Une maison rue Esplanade entre Remparts et St-Claude, mesurant 64 pieds de face sur 140 de profondeur.

Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser à F. CASTAING.

De 12 heures à midi à la Bourse St-Louis.

TOILES! TOILES!

300 pièces, 25 yardes chaque, bonne toile our chemises à 8¢;

200	do	do	do	do	do	9¢;
150	do	do	do	do	do	10¢;
150	do	do	do	do	do	11;
250	do	do	do	do	do	12;

200 pièces toile extra, pour familles, de Dembar, [illegible] & Co, célèbres fabricants, assortie, de $12 à $16;

20 pièces toile superfine, pour devants de chemises;

50 pièces toile de Courtrai, joli article, pour dames et enfants;

60 pièces toile supérieure épaisse pour caleçons à 35 cents la yarde;

300 pièces toile de Paris et linons toile fine pour enfants, assortie, à $2 et au-dessus;

20 pièces toile, pleine largeur, pour taies d'oreiller;

60 pièces toile 10¼, 11¼ et 12¼ Barnsley, pour draps.

La plus grande partie de ces toiles viennent d'être reçues par le steamer Empire City et seront vendues vingt-cinq pour cent de moins que les prix réguliers, parce que la saison est avancée.

Egalement —700 douzaines devants de chemises, assortis. P & K REILLY, 1 juil—1f Enc. Canal et Royale

EN magasin et sous les clefs de la Douane:

1½ et 8¼ de Cognac Cocq Père et Fils,		1830	—1re preuve;	
1½ et 8¼ do	J. A. Guerin,	1815	do	
1½ et 8¼ do	do	1825	do	
1½ et 8¼ do	do	1844	2me preuve;	
1½ et 8¼ do	do	1840	do	
1½ et 8¼ do	J. R. Barop,	1827	2me preuve;	
1½ et 8¼ do	do	1837	do	
1½ et 8¼ do	do	1818	1re preuve	
	Juillet Lafarrière;			
	J. Tourlaide Rochelle,		2me preuve;	
1½ et 8¼ do	do		do	

4 barils absynthe [illegible] & Co.

A vendre par C. CAVAROC & Co 144, rue Royale

28 juil

EN magasin:

40 barriques vin rouge bon ordinaire,
20 do do ordinaire,
10 do St-Julien,
100 caisses vin blanc Haut Sauterne,
1000 paniers huile Plagniol Aîné, fine,
100 caisses absynthe E. Pernod,
25 do Kirsch do,
25 do Vermouth Noilly, Prat & Co,
50 do Ognons d'Avignon,
100 [illegible]

A vendre par C. CAVAROC & Co, 144 rue Royale

WHISKY.—100 barils Monongahela, cercles de fer,
[illegible] barils Monongahela, cercles de fer,
[illegible] de Boyle Rose,
20 do cobbler, de Boyle,
20 do non rectifié.

A vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 30, rue Tchoupitoulas

EAU-DE-VIE.—[illegible] octaves brandies Cognac, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 30, rue Tchoupitoulas

HUILE DE LARD.—[illegible] barils huile de choix, [illegible] Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 30, rue Tchoupitoulas

CHANDELLES.—[illegible] [illegible] Procter & Gamble, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.

ALUN.—100 barils [illegible] à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 30, rue Tchoupitoulas

A[illegible]—[illegible] à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 30, rue Tchoupitoulas

SOURCES DE BLADON, DANS L'ALABAMA.

MM. CONNOR & WOOTEN, propriétaires de ces délicieuses eaux minérales, situées dans [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

M. T. B. [illegible], No 12, rue de la Nouvelle Levée.

ATTENDU par le navire Manille, venant de Bordeaux:

[illegible] barriques vin rouge Médoc,
[illegible] barriques do do,
[illegible] barriques do St-Emilion,
[illegible] caisses vin blanc, vieux Monbazillac.

A vendre par LOUIS F. MAXENT, 96, rue Toulouse

ATTENDU par navire Vicosine, venant de Bordeaux:

[illegible] barriques vin rouge Haut Talence 1842.
[illegible] do Bellegrave vieux.
[illegible] do Quéyries.
[illegible] do do
[illegible] vin blanc Sauternes.
125 caisses vin rouge C. C. La Mission 1848.
25 do do Cos d'Estournel 1848.
25 do do Margaux 1848.

A vendre par LOUIS F. MAXENT, 96 rue Toulouse

DIVERS.—En magasin et à vendre par le soussigné:

[illegible] barriques vin rouge bon ordinaire pour familles,
[illegible] do do
20 barils vin blanc Sauterne.
20 caisses vin blanc et rouge.
50 do Bourgogne en bouteilles et demi-bout.
50 do fruits à l'eau-de-vie.
150 do vermouth Noilly Prat & Co.
200 paniers champagne Piper Heidsieck.
100 do do duc de Bellegarde.
100 paniers huile Plagniol 32 et 24 onces.
[illegible] do do 24 onces.
100 caisses absinthe.

TH CAPITAINE, 22 rue Tchoupitoulas

TOILES d'Irlande et d'Ecosse.—Reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'excellentes marchandises de manufactures bien connues, savoir:

Toile à chemises et draps; mouchoirs unis, ourlés et imprimés; toile de Courtrai, batiste, diaprés, damas, huckabacks, serviettes, napes, linge de table, coutil, toile de Russie, [illegible], batiste imprimée, toile grise et unie, toile Bagnes pour chemises, toile pour pantalons, de coton à raies, [illegible] [illegible] et toutes sortes de marchandises convenables aux [illegible].

[illegible] & Co.

BURLAP.—[illegible] balles de pièces chanvre, burlap [illegible] [illegible] en débarquement et à vendre par O. R. GRAHAM, No. 96, rue Gravier.

MARCHANDISES pour le Mexique.—En Douane [illegible]

[illegible]

O. R. GRAHAM, No 96, rue Gravier.

COUVERTS pour [illegible] [illegible] à vendre par E. M. BARROW & Co., 28 rue du Canal

CIGARES.—En débarquement du brick Mary Elizabeth: 50,000 cigares de la Havane de différentes qualités et marques [illegible] à vendre par [illegible] FRERES, 24, Vieille Levée.

PRUNES DE TOURS.—25 barillets et 15 caisses, de Fauville, Bergeron, de Paris, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 29 rue de la Vieille-Levée.

VERT DE [illegible]—25 caisses vert de Paris en [illegible], à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 29 rue de la Vieille-Levée.

SUCRE [illegible]—4 caisses [illegible] [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 29 rue de la Vieille Levée

EN débarquement du navire Dudley, de Bordeaux:

[illegible] vin rouge bon ordinaire,
[illegible] anglaises,
[illegible] de Rodel,
[illegible] petits pois,
[illegible] petites truffes,
10 do olives farcies,
20 do olives farcies,
5 do moutarde à l'huile,
20 do [illegible]

A vendre par FERRER FRERES, [illegible]

Loterie de la Georgie.

(Autorisée par l'Etat de la Georgie.)

Loterie de l'Académie de Fort Gaines!

CLASSE 17.

Pour être tirée publiquement dans la ville de Atlanta, Georgie, le LUNDI, 28 juillet 1856, sur le Plan de la loterie de la Havane.

SAM'L SWAN & Co, Directeurs.

Les lots s'élèvent à $120,000!!!

et seront répartis d'après le magnifique plan suivant: 30,000 numéros......15,190 lots.

1 lot de	$30,000	sont	$30,000	
1 do	10,000		10,000	
1 do	1,600		1,600	
1 do	1,000		1,000	
2 do	400		800	
2 do	220		440	
10 do	80		800	
100 do	50		5,000	

4 lots de $200, approx. de $30,000, sont			800	
4 do	100	do	10,000	400
4 do	50	do	1,000	200
4 do	40	do	400	160
4 do	30	do	220	120
4 do	20	do	80	80
15,000 do		4 s'élevant à		60,000

15,190 lots s'élevant à........$120,000

Les 15,000 lots de $4 chacun sont déterminés par le numéro qui gagne le lot de $30,000. Si c'est un numéro impair, chaque billet impair aura droit à $4. Si c'est un numéro pair, chaque billet pair aura droit à $4, en sus de tout autre lot que le billet pourrait gagner.

Les personnes qui achèteront un nombre égal de billets pairs et impairs, auront la certitude de gagner près de la moitié de ce qu'elles auront déboursé, sans compter les chances de gagner d'autres lots.

Souvenez-vous que chaque lot est tiré et payé en plein, sans déduction.

Tous les lots de $1000 et au dessous sont payés aussitôt après le tirage. Les autres lots sont payés comme d'habitude, au bout de trente jours.

Toutes les lettres sont confidentielles. Les numéros gagnants seront transmis aux acheteurs immédiatement après le tirage.

Billet entier.......$5—Moitié de billet......$2 50
Quart de billet......$1 25

Les billets gagnants sont payés au comptant ou échangés pour d'autres billets, à l'un des bureaux. Les demandes de billets peuvent être adressées à

S. SWAN & CO. Atlanta, Ga.
S. SWAN, Montgomery, Ala.

Ou à la boite 36, S., Bureau de poste, [illegible]—12 v. et camp

Loterie de l'Alabama

(AUTORISÉE PAR L'ETAT DE L'ALABAMA.)

Loterie de l'Académie Militaire du Sud

CLASSE [illegible] nouveau.

Pour être tirée dans la ville de Montgomery, Alabama, publiquement, le MERCREDI 13 août 1856 sur le PLAN DE LA LOTERIE DE LA HAVANE

SAMUEL SWAN, directeur

Les lots s'élèvent à la somme de

$204,000!

Et sont répartis d'après le magnifique plan suivant. 30,000 numeros......15,185 lots.

1 Lot de	$40,000,	sont	$40,000
1 de	15,000,	sont	15,000
1 de	7,000,	sont	7,000
1 de	5,000,	sont	5,000
1 de	2,000,	sont	2,000
1 de	1,190,	sont	1,190
1 de	1,000,	sont	1,000
1 de	1,000,	sont	1,000
10 de	200,	sont	2,000
100 de	100,	sont	10,000

4 Lots de $200, approx. de $40,000,			sont	$800
4 de	100,	do	15,000, sont	400
4 de	75,	do	7,000, sont	300
4 de	60,	do	5,000, sont	240
4 de	50,	do	2,000, sont	200
4 de	50,	do	1,190, sont	200
4 de	40,	do	1,000, sont	160
4 de	25,	do	1,000, sont	100
4 de	20,	do	200, sont	80
40 de	10,	do	100, sont	4,000
15,000 de	8,	do	....	$120,000

15,185 lots s'élevant à........$204,000

Les 15,000 lots de $8 chacun, sont déterminés par le numéro qui gagne le lot de $40,000. Si c'est un nombre impair, tous les billets impairs gagneront $8. Si c'est un nombre pair, tous les billets pairs auront droit à $8, en sus de tout autre lot que le billet pourrait gagner.

Les personnes qui achèteront un nombre égal de billets pairs et impairs auront la certitude de gagner près de la moitié de ce qu'elles auront déboursé, sans compter les chances de gagner d'autres lots.

Tous les billets finissant par 0, 2, 4, 6, 8, sont pairs. Tous les billets finissant par 1, 3, 5, 7, 9, sont impairs.

Souvenez-vous que chaque lot est tiré et payé en plein sans déduction.

Tous les lots de $1000 et au dessous sont payés immédiatement après le tirage. Les autres lots sont payés, comme d'habitude, au bout de trente jours.

Toutes les lettres sont strictement confidentielles. Les numéros gagnants seront transmis aux acheteurs aussitôt après le tirage.

Billet entier, $10—Moitié de billet, $5; quart de billet $2 50. Les billets gagnants sont payés au comptant ou changés pour d'autres billets, à l'un des deux bureaux.

Les demandes de billets peuvent être adressées à S. SWAN & CO. Atlanta, Ga. S. SWAN, Montgomery, Ala.

Ou par lettre, à la boite 36,—S Bureau de Poste, Nlle Orléans. 11 juil—v et c.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS, CITY HALL, 26 juin 1856.

Avis par le présent donné qu'à partir du 1er juillet prochain, il sera ouvert, au bureau du Maire, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, un LIVRE DE PLAINTES pour inscrire tous les abus.

Le soussigné, Maire, invite les citoyens à se servir de ce moyen pour porter à sa connaissance toutes violations des ordonnances et le nom d'un officier quelconque de la ville qui ne remplira pas ses devoirs, sur ces informations, il aura recours à tous les moyens légaux pour faire respecter les lois et protéger les intérêts publics.

CHAS. M. WATERMAN, Maire

30 juin—1m

Collége Commercial de Dolbear, No. 106, rue du Canal.

LE français, l'espagnol, l'allemand, l'anglais, l'arithmétique, la géométrie, l'arpentage, la navigation, l'écriture, la phonographie, la tenue des livres, etc., sont enseignés par des professeurs distingués. Il y a un professeur pour chaque branche, de sorte que les élèves se rendent rapidement maîtres de ce qu'ils étudient. Les classes seront ouvertes, cette année.

21 juillet RUFUS DOLBEAR

Avis aux habitans.

LE soussigné offre à vendre au fort beau lot de cotonnade 3/4 du pays à 20 pour cent au dessous du prix de revient.

U. LABOUISSE, maison Rouge, No 1.

21 juin près du marché aux légumes

MADAME TURNER,

No 100 rue du Canal,

AYANT fait beaucoup de commandes en France, sera à même d'offrir aux dames, en automne, un fort assortiment de belles marchandises, comprenant: Articles de modes de Paris, chapeaux, rubans, fleurs artificielles, plumes et coiffures, manteaux et mantelets du dernier genre, broderies importées directement des fabriques de Nancy. Presque toutes ces marchandises seront des nouveautés.

16 juil—jusq nov.

AVIS.

ON demande à acheter des esclaves depuis l'âge de 10 ans à 40 ans: les personnes qui en auraient à vendre peuvent s'adresser rue de la Douane, encoignure Bourbon, No. 98. DERREY, Courtier

16 juil

LIBRAIRIE FRANÇAISE, Vor. HEBERT & Co., 140 Rue de Chartres. 140

PAR les navires Robert et Hindeberg, ouvrages formats in 12 brochés:

Georges Sand—Comme il vous plaira — Françoise, Spiridion—François le Champi
E. Souvestre—Histoires et Proverbes—Nouvelles.
Alp. Karr—Contes et Nouvelles—Agathe et Cécile.
E. Souvestre—Scènes de la Chouannerie—La Prairie.
Mme de Girardin—La marquise de Pontanges.
Mery—Une Histoire de famille.
Th. Gautier—L'art moderne. Constantinople.
Albéric Second—A quoi tient l'amour
Amédée Achard—Parisiennes et Provinciales
Lamartine—Nouvelles Confidences
Vor. Cousin—Philosophie et Sensualité.
Général E. Daumas—Le Grand Désert
A. Dumas—La peinture chez les anciens
Jules Lecomte—Le Poignard de Cristal.
Gustave Claudin—Palsambleu
E. de Mirecourt—Biographie de Raspail.... etc. etc.

Voltaire, œuvres complètes, grand in 8o.
Rousseau do do.
Les Fleurs animées, par Grandville. 24 juil

Changement de domicile

Le soussigné annonce à ses clients de la ville et de la campagne, et au public en général, qu'il a transporté son

Atelier Typographique

à l'encoignure Chartres et Toulouse, No 157.

N'ayant rien épargné pour mettre [illegible] second et Troisième Districts à même d'avoir leurs impressions faites aussi bien et à aussi bon marché que peuvent le faire ses confrères du Premier District, il ose espérer qu'il obtiendra le patronage désiré qu'il sollicite.

Indépendamment d'un vaste matériel—aussi vaste que celui de la plus grande imprimerie de la Nouvelle-Orléans—il s'est procuré des presses des systèmes les plus récents, savoir:

RUGGLES'S ROTARY PRESS, HOE'S CARD PRESS, Ruggles's Circular Card-Cutter, Hoe's Paper Cutting Machine.

H. MERIDIER,

24 juil 157 rue de Chartres—Nlle-Orléans

Eaux d'Abita.

L'HOTEL de ces célèbres sources d'Abita sera ouvert le 5 mai et dirigé par M. James Wall, ancien directeur du Louisiana Hotel. On peut obtenir des renseignements à la Pharmacie de M. James Syme, encoignure des rues Canal et Carondelet, à la Nlle Orléans, où l'on vend l'eau d'Abita en baril ou en dame-jeanne, aux prix que demande le propriétaire.

J. S. [illegible]
Sources d'Abita, Covington, Lne.

16 mai—

Littell, Payan & Carhart, ENTREPOT D'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS,

118 et 120, rue Duane, entre Church et Broadway New-York,

MANUFACTURE, 339 et 341, BROAD STREET, NEWARK, N. J.

et

THOMAS C. PAYAN & Co, 74, rue du Canal, Nlle-Orléans (Lne.)

JOHN C. LITTELL,
THOMAS C. PAYAN,
THOMAS F. CARHART.

EN magasin et à vendre par les soussignés:

150 barriques bon vin rouge ordinaire,
25 do de vin blanc Haut Sauterne,
30 barils do do;
25 do do Château Pessac,
150 paniers bouteilles vides;
100 grosses do à Madère, Porto, etc.
20 caisses vermouth, Noilly Prat,
2000 dames-jeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons.
150 caisses absynthe et Kirschenwasser, Sauvageol, Brunnen & Co, partie en Douane.

PAUL JUGE FILS & Co, 21 juillet 27 rue St-Louis

JUS DE FRUITS.—A vendre 50 caisses jus de framboises et groseilles, pour clore une consignation

DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti

21 juil

SARDINES à l'huile.—2000 demi-boîtes sardines de Nantes; 300 ½ do do, 1600 ¼ do do, à vendre par DUNTZE & IKEN, enc. Royale et Conti

FROMAGE VERT.—300 livres fromage Suisse, à vendre par DUNTZE & IKEN, enc. Royale et Conti

CONSERVES.—300 boîtes petits pois, [illegible] do do,
[illegible] champignons et cèpes,
[illegible] saumon à l'huile,
300 ½ do truffes, 12 do do
1000 ½ et 1 bottes pâtés truffés assortis,
300 ½ et ½ de haricots verts. A vendre par DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti

21 juil

CAFE.—Java fonce—200 poches. Café de choix de la Jamaïque—150 sacs. Café Moka, Rio, etc. etc. à vendre par E. J. HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas

28 juil

SUCRE de la Havane.—213 caisses sucre brut, jaune et blanc de la Havane, en débarquement du brick Wm Clark et à vendre par R. CAHUZAC & Co No 30, Vieille Levée

DAMES-JEANNES.—[illegible] dames-jeannes de 2 à 5 gall. à vendre par E. TALAMON, 161, rue Royale

ECOLES PUBLIQUES.—Deux Districts.

LES personnes postulant des places d'instituteurs ou d'institutrices dans les écoles publiques du second District qui pourront le ou chez auront à se présenter, lundi, 11 août, devant le comité des examinateurs pour avoir à subir l'examen requis par les règlements. L'examen commencera lundi 11 à 9 heures P. M. et se poursuivra tous les jours à la même heure pendant une semaine, dans la salle de la bibliothèque de la direction.

LE COMITE D'EXAMEN.

26 juillet—au17a

AVIS.

LA Cour du Troisième Juge de Paix, à l'encoignure Douane et Passage de la Bourse, est maintenant ouverte.

Les heures de bureau sont de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi et de 4 à 6 heures.

26 juil—1m JOHN W. ANDREWS

Taxes d'Etat.

Bureau du Collecteur, No. 9, rue St-Pierre, bâtisse Pontalba

LE soussigné, collecteur des taxes d'Etat du Deuxième District, annonce aux contribuables que le délai fixé par la loi pour le paiement des taxes d'Etat expire le 1er août prochain. Ceux qui n'ont pas encore payé leurs taxes, ceux qui exercent une profession quelconque et n'ont payé leurs licences, sont priés de venir les payer à son bureau avant l'expiration du délai, afin d'éviter des poursuites.

21 juil—1m JOS. HERNANDEZ

Avis aux Contribuables DÉLINQUANTS ET AUTRES.

BUREAU DE L'ASSISTANT AVOCAT DE LA VILLE, Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1856

LE soussigné ayant été dûment nommé assistant avocat de la ville, demande à tous les débiteurs de la ville, soit pour taxe, licence ou autre raison, d'avoir à se présenter à son bureau et régler leurs comptes.

F. C. LAVILLE, Assistant avocat de la ville.

Bureau, no 18, Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Canal. 21 juil—34,28,30,2,4.a

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

LA BARGE destinée à transporter le fret partira dorénavant du pied de la rue St. Louis, tous les jours, à midi.

17 juill—6 A. B. SEGER, Vice président

Pension bourgeoise.

LA soussignée annonce respectueusement au public qu'elle a ouvert une pension bourgeoise au coin des rues Chartres et St Louis et qu'elle est prête à recevoir les étrangers et ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage.

Les appartements sont bien aérés. La table sera pourvue de tout ce que fournira le marché.

Les conditions sont libérales.

[illegible] Mme. HENDON, Hotel Chenneall, [illegible] encoignure Chartres et St Louis

HORACE HARBY.

185.........RUE DU CAMP........185

Annonce à sa clientèle et aux dames en général qu'il s'est décidé à vendre au PRIX COUTANT, tout les marchandises de printemps et d'été. Les personnes qui ont besoin de marchandises sèches feront bien d'en profiter.

D'excellents marchés.

Une réduction de 30 pour cent sera faite sur les articles suivants:

Robes barèges à raies satin et unis,
Robes organdi et jaconas français,
Mousselines suisse, du Rhin et Nansou,
Barèges unis et bon teint,
Linons, anglais, français et américains,
Ginghams batiste et brillantines françaises,
Robes batiste et à dessins,
Mouchoirs mousseline et dentelle brodés,
Cotons et Toiles 10¼ et 11¼, pour draps,
Toiles d'Irlande, linge de table, nattes, &c. &c.

Un grand et très bel assortiment de broderies, cols et sous-manches, valenciennes.

Cols Ruchet en valenciennes.

Cols mousseline unies et jaconat.

Bandes brodées.

Broderies, [illegible], &c.

HORACE HARBY, 185 rue du Camp

INSTITUTION A. DAMBOT

184 rue Toulouse, entre Bourgogne & Rampart

CETTE institution est dirigée, depuis le 1er Mai, par M. A Darrot, ex professeur aux Ecoles publiques et au collége Audubon depuis sa fondation.

Les classes seront ouvertes à dater du 2 Juin, de 8½ à 3 heures et de 4½ à 6 heures du soir.

Guérison par l'eau.

L'ETABLISSEMENT du Dr CHARLES MUNDE à Florence, Mass., où les maladies sont traitées par l'eau, ayant été agrandi et amélioré, est ouvert et prêt à recevoir les malades. Dans le rapport du Dr [illegible] [illegible] pour les bains [illegible] de jeux de boule, de [illegible] de chevaux, de voitures et tous les moyens d'amusement pour les pensionnaires.

Le Dr Munde est le premier qui ait décrit le traitement des maladies par l'eau et c'est à lui que Priessnitz doit sa fortune. Ses succès à Florence sont attestés par de nombreuses signatures et il y a [illegible] des noms les plus respectables de la Nouvelle Angleterre.

Conditions:—Pour la pension et le traitement, $10 par semaine.—Pour les enfants et les domestiques $4. Pour les enfants qui prennent leur repas à la table d'hôte, $7 par semaine. Pour la première consultation une heure leur examen que le malade entre en traitement et l'on de l'établissement, $5.

Références à la Nlle Orléans, MM. Percy Verret, Samuel Turpen, John A. Dougherty 21 juin

Changement de Bureau.

FRANÇOIS CALONGNE, Quatrième Juge de Paix, a transporté son bureau au No 16, rue St-Pierre, bâtisse Pontalba. 15 mai—

Avis.

LES personnes qui doivent à l'ancienne maison Quadras & Co, sont priées de venir payer leurs comptes, sans délai, à M. Michael E. Isabeau, agent qui est dûment autorisé à donner les reçus.

16 juil—1m ANTO. COSTA, liquidateur

EN débarquement du navire Heidelberg, à le Havre:

50 caisses absinthe Tornin et Lecoultre,
[illegible] do Fromages [illegible] de gruyère,
[illegible] Vérrines fromage gruyère,
[illegible] saucissons de Lyon.

A vendre par J. N. CURIEN, 19 juil 25, rue Toulouse

REÇU par le Maid of Orleans, de New York—50 paniers Champagne Piper Heidsieck

A vendre par J. N. CURIEN, 19 juil 25, rue Toulouse

EN débarquement du navire Heidelberg du Havre:

8 caisses saucissons de Lyon.
1 caisse capsules pour bouteilles, à vendre par

19 jt HENRY VALETON, 32 St Louis

CIGARES de la Havane.—60 caisses, en débarquement du brick Wild Pigeon, renfermant 1,002,700 cigares de différentes qualités et des marques suivantes:

236,000	Gallant Firemen.
140,000	Nueva Empresa de Habanera.
150,000	Mo Bella et Flor de un dia.
100,000	Impossible et Floridana.
89,000	Monte Cristo et Bayadère.
76,000	El Sol.
69,000	Washington.
50,000	Know Something et New World
12,000	Tres Marias et Floridana.
1,002,700	

A vendre en douane ou droits payés, par LABORDE & ZIQUE, 25 Nouvelle Levée, 19 juil entre Natchez Alley

A VENDRE en débarquement des navires Robert et Heidelberg:

[illegible] caisses saucisson Y. & L.
12 do gruyère, do
20 do sardines en ½ boîtes,
4 do champignons en ½ boîtes,
5 do truffes,
3 do petits pois,
4 do haricots verts,
5 do fromage.

A vendre par SOTHENE THOMAS 9 Gravier

20 barils vin blanc de Cette, à vendre par P. CORALES BRO. & Co, 18 juil—1m Enc. Royale et St Philippe

PROVISIONS.

PROVISIONS.—100 barils porc M. O. et prime pour le marché;
30 tierçons jambons de bœuf;
20 barils langues de bœuf,
50 barils et barillets lard 1re qualité,
50 caisses viandes salées,
135 [illegible]
75 do [illegible], en magasin et à vendre par WHITE & DUPUIRE, 30 et 37 Vieille Levée.

SOUTHERN CLOTHING MANUFACTORY,

No 126, Chartres, entre St-Louis et Toulouse.

EDWARD [illegible] & Co, désirent faire savoir au public, et surtout aux marchands de la ville et de la campagne, qu'ils ont constamment en main à leur nouvel établissement, déjà bien connu sous le nom de "Southern Clothing Manufactory," le plus complet assortiment de Linge fait, à vendre au plus bas prix du marché, parce qu'ils confectionnent eux-mêmes leurs vêtements.

Tout ordre des marchands ou habitants pourra être rempli dans le plus bref délai, vu le nombre considérable d'ouvriers qu'ils emploient. 29 févr.

Bains de la rue Conti,

Entre les rues Bourbon et Dauphine.

TENUS PAR F. GAUPP.

CET établissement, qui avait été fermé depuis deux mois pour cause de réparations, est maintenant ouvert au public. Les bains de la rue Conti peuvent se ranger aujourd'hui au nombre des établissements les plus confortables de ce genre et le public y rencontrera toujours la propreté la plus grande comme les soins les plus empressés.

On trouvera en tout temps des Bains de vapeur dans cet établissement, qui envoit également des bains à domicile. 22 mars—6m

Marchandises nouvelles

POUR L'ÉTÉ.

LAGAY & LECANU,

30, rue de Chartres,

Importateurs [illegible] pour [illegible] [illegible] [illegible]

NOUS prions le soussigné de faire savoir au public et aux dames de la Nouvelle Orléans que nous avons reçu par les derniers arrivages de France et [illegible]

[illegible] de confections d'été, pour hommes, jeunes gens et enfants, compernant tous les derniers genres.

11 av LAGAY & LECANU, 30, rue de Chartres

Chemises et Bas pour hommes.

125 [illegible] vêtements d'été pour hommes, confectionnés sous les derniers patrons, à vendre par LAGAY & LECANU, 30, rue de Chartres

200 douzaines chemises françaises, toile et coton devant toile, à vendre par LEON PIERRE & CO, 51 rue de Chartres

Fioles.

DE toutes les grandeurs pour tapisserie, etc. Fioles fines, blanches et couleur, pour pharmaciens et autres, à vendre par LEON PIERRE & Co, 51 rue de Chartres

20 fév

PLUMEAUX de toutes les grandeurs et sans noirs à vendre, à vendre par LEON PIERRE & CO, 51, rue de Chartres

VERRERIES de tous les modèles et de toutes les couleurs, à vendre par LEON PIERRE & Co, 51 rue de Chartres

CHAMPAGNE.—En débarquement du navire Moldavie du Havre:

[illegible] paniers en grandes bouteilles, de Joseph Perrier Fils & Co.

35 paniers en ½ do do do do
[illegible] paniers champagne de la marque J. Goerg & Co.
A vendre par E. TALAMON, 161, rue Royale

GUIGNOLET D'ANGERS.—25 paniers de 12 bouteilles, à vendre par E TALAMON, 161, rue Royale

VINAIGRE de Bordeaux.—40 barils en magasin et à vendre par E TALAMON, 161, rue Royale

VERMOUTH.—100 caisses de la marque Noilly, Prat & Co, à vendre par E TALAMON, 161 rue Royale

EAU DE VIE.—40 fûtailles Cognac Hy Retton 1865, 75 do do 1851, 20 quarts-pipes eau de vie de La Rochelle. A vendre par E TALAMON, 161, rue Royale

HUILE D'OLIVE.—500 paniers de la marque J. Plagniol, 12 bouteilles et de 24 demi bouteilles. A vendre par E TALAMON, 161, rue Royale

Dr L. DUPERRON, dentiste, Rue Royale, No 66,

Prévient ses clients ainsi que le public en général, qu'il se charge de toutes les opérations dentaires chirurgicales et mécaniques, à les plus beaux dents à succion, et dents artificielles montées sur platine, [illegible] nouveau système, [illegible] à l'entière satisfaction des patients.